

Bureau du contrôle des chantiers
M. François Vittori
Avenue d'Aire 40
1203 GENEVE

Genève, le 19 février 2015
PRU/SDU/50.011/99057

Chantier Rue des Moulières 10 – 1242 Satigny

Cher Monsieur,

Comme vous le savez, la CPC est l'institution de prévoyance des institutions patronales membres du GAP, à savoir l'ACM, le GGE et le SPM.

Nous avons acquis en 2014 le site industriel sis 10, Rue des Moulières, 1242 Satigny, qui comprend 15'000 m² d'ateliers, halls et bureaux et avons lancé au début de cette année les travaux de valorisation et transformation de ce site pour en faire un Centre Artisanal.

Au nom du Comité de valorisation et de gestion de notre « CA-GAP-Moulières », nous vous invitons à vous y rendre régulièrement afin d'effectuer des contrôles du respect des CCT des entreprises mandatées à effectuer les travaux. La CPC ainsi que les associations du GAP souhaitent en effet que les travaux de construction sur le site soient exécutés de manière exemplaire et sans aucun reproche. Bien entendu, nous attendons un retour de votre part concernant les visites et infractions constatées.

A cette fin et si vous le souhaitez, nous vous invitons volontiers à une séance de travail lors de laquelle nous vous remettrons les plans ainsi que le planning des travaux, pour faciliter vos interventions.

Enfin, sachez également que la CPC ne tolèrera aucun refus de contrôle de la part des entreprises qui interviennent sur le chantier, ce dont elles sont informées, par copie de la présente.

Dans l'intervalle, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous présentons, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Peter Rupf
Administrateur

Copie à : - entreprises mandatées par la CPC
- www.gap-moulières.ch